

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

LA WILAYA DE BECHAR
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Avis D'attribution Provisoire

De L'appel D'offres Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimales N°17/2025

Conformément Aux l'article 46 de la Loi n° 23-12 du 05 Août 2023, Fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 65 Alinéa 2 Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015, Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations Du Service Public, **la direction de la santé et de la population de la wilaya de bechar** Informe L'ensemble Des Soumissionnaires Ayant Participé A l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 17/2025 le : 02-11-2025 Relatif A : **TRAVAUX DE REHABILITATION DES STRUCTURES DE LA SANTE ASSURANT LRS URGENCES A TRAVERS LA WILAYA**, Après les procédures d'évaluation et d'analyse des offres, l'attribution provisoire a été accordée comme suit :

Projet	entreprise	NIF	Le montant proposé en ttc	Le montant corrigé en ttc	délai	Total note technique /75	observation
LOT N° 01: REHABILITATION DES URGENCE DE L E.P.H TOURABI BOUDJEMAA BECHAR	بن لخضر عبد النبي	176081700483192	74.235.353.50 DA	81 457 582 .50 DA	145 JOURS	50	Offre moins disant
LOT N° 02: REHABILITATION DES URGENCE DE L E.H.S MOHAMMED BOUDIAF BECHAR	//	//	//	//	//	//	Infructueux : le financement des besoins ne peut être assuré.

- ✓ Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics du service contractant dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux suscités conformément à l'article 82 alinéa 1,2,3 ,4 et article 182 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
- ✓ Aussi les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financière sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.
- ❖ Remarque : passé ce délai, recours ne sera pris en considération.

Bechar Le :
Le Directeur